

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 8 avril 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 49

**Délibération n° 2022-59****Objet de la délibération : Délibération relative à l'approbation du Pacte Financier et Fiscal de l'Agglomération**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** BETRANCOURT Claude donne procuration à GOMART-JACQUET Blandine, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

**Absents :** KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU l'art. 256 de la Loi de Finances pour 2020,

VU la LOI de Finances 2022,

VU l'art. L. 5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'art. L. 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2018-184 en date du 29 juin 2018 portant notification de la modification du contrat de ville de Brignoles 2015-2020 et positionnant la Communauté d'Agglomération comme pilote dudit contrat ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-301 en date du 16 décembre 2019 prorogeant le contrat de ville de Brignoles jusqu'en 2022 ;

CONSIDERANT que le pacte financier et fiscal constitue pour de nombreux territoires un des instruments privilégiés de la solidarité intercommunale ;

CONSIDERANT que, dès lors qu'elles sont signataires d'un contrat de ville, les Communautés d'Agglomération doivent adopter un pacte financier et fiscal,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est signataire d'un contrat de ville portant sur deux quartiers prioritaires de la ville de Brignoles ;

CONSIDERANT que la Loi de Finances 2022 a acté la prorogation pour une année supplémentaire des contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023,

CONSIDERANT que le pacte est la traduction financière et fiscale du projet de développement porté par les élus communautaires ;

CONSIDERANT que le projet de pacte financier et fiscal annexé à la présente délibération est fondé sur la sécurité financière de la CAPV, le développement territorial par le soutien à l'investissement local, l'optimisation des ressources fiscales du territoire et la solidarité communautaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 mars 2022 ;

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

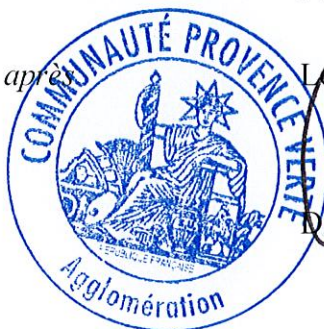
**- d'adopter le pacte financier et fiscal tel que développé en annexe.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, par 43 voix pour et 6 voix contre, cette délibération.**

*- Contre : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Claude BETRANCOURT, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Blandine GOMART-JACQUET, Paul KHADIR.*

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND